



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paul Molac

Député du Morbihan

26 Place de la Mairie

56800 Ploërmel

02 97 70 61 72

pmolac@assemblee-nationale.fr

Jean-René Marsac

Député d'Ille-et-Vilaine

55 Rue Notre Dame

35600 Redon

02 99 72 12 16

jrmarsac.permanence@orange.fr

Yves Daniel

Député de Loire-Atlantique

8 Allée des Lilas

44170 Nozay

09 67 06 38 17

permanence-depute@yves-daniel.org

Vendredi 29 mars 2013

Communiqué de presse

Annonce de Delphine Batho sur les nouveaux modèles de contrats d'achat de l'électricité éolienne : Vers une solution pour le Parc éolien de Béganne

Ce vendredi 29 mars Delphine Batho, en déplacement à Moustoir-Remungol dans le Morbihan, a confirmé que les modèles de contrat d'achat pour l'électricité éolienne seraient amendés afin de permettre leurs signatures anticipées pour les projets en cours, et cela sans dérogations particulières afin de sécuriser leur financement. Un dispositif effectif dès aujourd'hui.

Cette annonce, dont Paul Molac, Jean-René Marsac et Yves Daniel se félicitent, permettra ainsi de donner un coup de pouce salvateur au développement de l'énergie éolienne en France, et plus particulièrement pour le projet Begawatts, du nom du futur parc éolien citoyen de Béganne (56), situé en Pays de Redon.

En effet, ce projet unique, initié par l'association Éoliennes en Pays de Vilaine, devenue une référence nationale de l'énergie citoyenne, est très attendu par de nombreux acteurs locaux mais aussi par la filière éolienne dans son ensemble. Il ouvre la voie d'un nouveau mode de développement de l'éolien en France, à l'instar de ce qui se pratique déjà depuis longtemps chez nos voisins allemands ou danois.

Or, les porteurs du projet Begawatts rencontraient depuis plusieurs mois des difficultés à finaliser la signature du contrat d'achat pour l'électricité éolienne par EDF-Obligation d'Achat. En effet, alors que l'ensemble des démarches préalables à la signature d'un contrat ont toutes été accomplies par Bégawatts, EDF-Obligation d'Achat refusait toujours de signer avant qu'un dispositif de comptage ne soit installé par ses propres services. Pourtant, l'installation d'un tel dispositif de comptage n'était pas une disposition préalable requise pour la signature d'un contrat et repoussait de plusieurs mois le démarrage effectif du projet alors qu'il était prêt à construire au printemps 2012.

Mercredi 13 mars, Paul Molac et Jean-René Marsac avaient accompagné les représentants de l'Association Eoliennes en Pays de Vilaine lors d'un rendez-vous au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de faire le point sur cette situation de blocage.

Cette réunion, et la large mobilisation citoyenne autour du projet, aura permis de renforcer la conviction du ministère d'amender les contrats au plus vite pour mettre fin à ce type de dérogation à la signature. Une solution prochaine est donc en vue pour Begawatts. EDF devrait désormais pouvoir envoyer rapidement les nouveaux contrats à Eoliennes en Pays de Vilaine et les signer sans délais.

Premier parc éolien français construit sur un modèle entièrement citoyen, le parc éolien citoyen de Béganne associe environ 700 particuliers et des collectivités pour financer 4 éoliennes de 2MW. Ce projet, de 12 millions d'euros, permettra de fournir une production annuelle estimée de 20 400 Mégawatts heure, soit l'équivalent de la consommation électrique hors chauffage de 8 000 foyers.

Paul Molac

Jean-René Marsac

Yves Daniel